

Maison de Justice et du Droit de Givors



☎ 04 78 07 41 00
📍 6, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
✉ mjd-givors@justice.fr - accueil.mjd@ville-givors.fr

Ouverture :
Du lundi au jeudi 09 H - 12 H / 13 H 30 - 17 H
Vendredi 09 H - 12 H

Les permanences gratuit - sur rendez-vous (prise de rdv à l'accueil ou par téléphone)

Le point d'accès au droit

Permanence les mercredis, une juriste vous reçoit et vous renseigne sur vos droits notamment en droit de la famille, droit pénal, droit civil, droit du logement, droit des contrats, droit du travail, droit des étrangers.

L'aide aux victimes

Permanence les jeudis, une juriste vous reçoit et vous renseigne sur vos droits en tant que victime d'infraction pénale (vol, accident de la circulation, violences intrafamiliales...).

Les permanences avocats

Trois permanences par mois les mardis après-midi, un avocat vous renseigne en matière de droit du travail, droit des étrangers, droit de la famille, droit de la consommation, droit des contrats...

La permanence notaire

Une permanence par mois, le mardi matin, un notaire vous renseigne en matière de patrimoine, successions, régimes matrimoniaux...

La permanence commissaire de justice

Permanence une fois par mois, le mardi matin, un commissaire de justice vous reçoit pour vous renseigner notamment sur les procédures de recouvrement, l'exécution d'une décision de justice.

Les conciliateurs de justice

Permanence deux lundis par mois ainsi que les jeudis, le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, son rôle est de trouver une solution amiable à un différend.

Le délégué du défenseur des droits

Permanence les mercredis après-midi, le délégué du défenseur des droits reçoit toute personne rencontrant une difficulté dans ses relations avec un service public, lorsque les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou en cas de discrimination.

La permanence écrivain public

Permanence deux vendredis matin par mois, l'écrivain public vous reçoit pour vous aider dans la rédaction de vos écrits : courriers, formulaire administratif.